

**Econocom Group SE**

*Société européenne cotée*

*Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles*

*Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)*

(ci-après la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2026**

**Bureau**

La séance est ouverte à 11 heures 56 sous la présidence de Madame Chantal De Vrieze (la "**Présidente**").

La Présidente désigne Monsieur Jérôme Lehmann comme secrétaire de l'assemblée.

Madame Hanzade Buyukeken et Madame Nikita Tissot sont désignées comme scrutateurs.

**Composition de l'assemblée**

**Actionnaires**

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires présents ou représentés, le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

**Administrateurs et commissaire**

Les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

Le commissaire BDO Réviseurs d'Entreprises SRL a été convoqué conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code des sociétés et des associations.

**Exposé de la Présidente****A. La Présidente expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour :**

1. Nomination de Monsieur Quentin Bouchard en qualité d'administrateur.
2. Nomination de Monsieur Israel Garcia en qualité d'administrateur.
3. Pouvoirs.

**B. Les convocations contenant cet ordre du jour ont été faites par annonces publiées sur :**

- GlobeNewswire le 28 août 2026, et
- Euroclear le 28 août 2026.

Ces convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et au commissaire, par lettre ordinaire ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

Le texte de cette convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 28 août 2026.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (*Annexe 1*).

**C. Le capital de la Société est représenté par 162.759.902 actions, sans désignation de valeur nominale.**

La Présidente constate que les droits de vote attachés à 19.550.636 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement, le 15 septembre 2026, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Ainsi, seules les 143.209.266 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences ci-annexée (*Annexe 2*) que les actionnaires présents et représentés à l'assemblée détiennent 93.220.198 actions, dont 33.672.859 actions donnent droit à un droit de vote simple et 59.547.339 actions donnent droit à un droit de vote double.

La Présidente constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 92.461.472 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (*Annexe 3*).

- D. La documentation soumise à l'assemblée, l'ordre du jour, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ont été mis à la disposition des actionnaires lors de la publication de la convocation sur le site Internet de la Société et au siège de la Société.
- E. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

### **Constatation de la validité de l'assemblée**

L'exposé de la Présidente est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

### **Résolutions**

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

#### **Résolution 1. Nomination de Monsieur Quentin Bouchard en qualité d'administrateur.**

L'assemblée générale a préalablement pris connaissance de la proposition du conseil d'administration de la Société de nommer Monsieur Quentin Bouchard, faisant élection de domicile au siège de la Société conformément aux statuts de la Société, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 (quatre) ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2030.

L'assemblée générale des actionnaires approuve cette résolution (150.087.038 voix "Oui", 2.658.122 voix "Non" et 22.377 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 98,24 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 93.220.198
- La proportion du capital représentée par ces actions : 65,09 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 152.767.537

#### **Résolution 2. Nomination de Monsieur Israel Garcia en qualité d'administrateur.**

L'assemblée générale a préalablement pris connaissance de la proposition du conseil d'administration de la Société de nommer Monsieur Israel Garcia, faisant élection de domicile

au siège de la Société conformément aux statuts de la Société, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 (quatre) ans, avec effet immédiat et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2030.

L'assemblée générale des actionnaires approuve cette résolution (150.106.038 voix "Oui", 2.659.122 voix "Non" et 2.377 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 98,26 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 93.220.198
- La proportion du capital représentée par ces actions : 65,09 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 152.767.537

### **Résolution 3. Pouvoirs.**

L'assemblée générale a préalablement pris connaissance de la proposition du conseil d'administration de la Société de (i) déléguer les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux administrateurs délégués et aux directeurs généraux d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, et de (ii) donner procuration à Monsieur Jérôme Lehmann (salarié du groupe Econocom) et/ou Madame Nikita Tissot et/ou Madame Marie Florival (cabinet NautaDutilh BV/SRL), avec l'autorisation de subdéléguer ces pouvoirs, afin de procéder aux formalités de dépôt et de publication.

L'assemblée générale des actionnaires approuve cette résolution (152.533.671 voix "Oui", 231.352 voix "Non" et 2.514 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,85 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 93.220.198
- La proportion du capital représentée par ces actions : 65,09 %
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 152.767.537

### **Questions**

Conformément à l'article 32 des statuts et à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, la Présidente invite les participants à poser des questions portant sur les points à l'ordre du jour.

La Présidente indique qu'aucune question n'a été posée.

La Présidente donne ensuite la parole à l'audience et aucune question n'est posée.

### **Fin de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12 heures 08.

***[LA LISTE DES PRESENCES EST ANNEXEE]***

Annexes :

1. Publications et convocations à l'assemblée générale
2. Liste des présences
3. Formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance